

Les femmes et la laïcité

Une lecture théologique féministe



Louise Melançon,
théologienne.

La question – ou plutôt le problème – de la laïcité est devenu l'un des plus prégnants dans nos sociétés aux prises avec de grands changements sociaux, culturels et religieux. À lire ou écouter les opinions et les débats sur ce sujet, on peut se demander de quoi l'on parle parce que la complexité de la question requiert des précisions qui ne sont pas toujours au rendez-vous.

Il faut se rappeler que le mot laïque vient du vocabulaire ecclésiastique, en opposition à celui de clerc: c'était l'époque où il n'y avait pas de séparation entre les pouvoirs religieux et civils. À la suite de la révolution française, à la fin du XVIII^e siècle, le mot laïque désignera le peuple en dehors de toute référence religieuse. Plus qu'une question linguistique cependant, la laïcité renvoie essentiellement à la naissance de la modernité, au moment où les sociétés comme les individus réclamaient leur autonomie par rapport à tout pouvoir qui voulait s'imposer.

Une société est donc laïque quand il y a séparation de l'État et des Églises ou religions et quand elle promeut la justice et l'égalité pour tous. Mais il est illusoire de considérer la laïcité en dehors du contexte historique, social et culturel où elle est vécue. Ce n'est pas une réalité abstraite. Elle doit être appliquée en fonction de l'évolution d'une société. Pour ce qui est des femmes, il faut dire qu'elles ont dû faire elles-même le chemin pour être considérées comme égales en revendiquant leurs droits à l'égalité avec les hommes: au départ, la Charte des droits universels ne les incluait pas. En Occident, c'est surtout dans la dernière partie du xx^e siècle que le mouvement des femmes a permis des avancées remarquables dans la reconnaissance de leurs droits et l'amélioration de leur condition. Au Québec particulièrement, l'avancement des femmes s'est fait de manière accélérée depuis les années 1950 où elles étaient encore sous la tutelle des clercs, de leurs maris et des pouvoirs civils. Les Québécoises ont gagné de haute lutte, depuis 60 ans, d'être reconnues comme membres à part entière de la société humaine.

Laïcité, femmes et religions : discussion féministe

Les diverses interventions des groupes de femmes révèlent des divergences de vue sur le problème de la laïcité, mais c'est quand même sur un fond de points communs. Il y a un accord entre les femmes féministes pour reconnaître et dénoncer le fait que les religions patriarcales ont opprimé les femmes et continuent de le faire pour une bonne part. En plus, elles s'accordent sur la nécessité d'un État laïque qui assure la reconnaissance de

l'égalité des femmes et des hommes dans la société. Ces accords sont au niveau des principes. Mais les diverses positions mises en évidence dans le contexte québécois des années récentes manifestent des divergences dans l'approche du problème et dans la concrétisation de l'option pour les femmes.

La Fédération des femmes du Québec affirme sa solidarité avec les femmes vivant dans un milieu religieux – et surtout des femmes immigrantes – pour les accompagner dans leur intégration à notre société. On pourrait dire que ces groupes de femmes ont une démarche pédagogique et même stratégique. Surtout, elles affichent une option féministe de type «socialiste» par le souci qu'elles ont de lutter avec les femmes contre toutes les discriminations qu'elles subissent. À côté de celles-là, une position comme celle du Conseil du statut de la femme – et d'autres femmes prônant davantage un féminisme de type «libéral» – en reste aux principes et ainsi apparaît plutôt doctrinaire ou dogmatique.

Dans cette perspective, les oppositions à la conception d'une «laïcité ouverte», telle qu'on la trouve dans le rapport de la Commission Bouchard-Taylor, soulèvent, il me semble, la compréhension qu'on a de la laïcité elle-même. La laïcité est ou n'est pas, certes; mais il y a eu, dans l'histoire occidentale, à partir de la France, en passant par les États-Unis d'Amérique, des situations différentes qui ont marqué la manière dont on a vécu la laïcité et dont on l'a interprétée. Dans nos sociétés actuelles, le phénomène de l'immigration, entre autres, oblige à reconsidérer une conception de la laïcité datant du XVIII^e siècle, au

moment où intervenait une vision anticléricale. Mais on évoluera ensuite vers l'importance de la liberté de conscience et de religion et donc vers une position plus acceptante des diverses opinions concernant la religion. Et cela, sans déroger à la nécessité de la séparation de l'État et des Églises ou religions. Dans une société laïque, on a le droit d'être incroyant ou croyant. La tolérance est essentielle pour le vivre-ensemble, spécialement dans un contexte de rencontre de cultures différentes: le défi de l'interculturel est majeur pour nos sociétés dans ce nouveau siècle ou millénaire. Les identités nationales sont convoquées à s'élargir. Nos identités humaines, psychologiques, doivent s'ouvrir aux autres, au monde, pour arriver à la maturité; il en est de même sur les plans social et culturel dans un monde «mondialisé». N'est-ce pas ce qu'on doit comprendre comme «laïcité ouverte»?

Du point de vue des femmes féministes, pour assurer la liberté de conscience et de religion aux femmes, il est de première importance de prôner et soutenir la neutralité religieuse des fonctions de l'État, en même temps que l'égalité des femmes. Pour la question du vêtement, par exemple, il est nécessaire d'avoir le visage découvert: sinon, comment avoir une identité sociale et pouvoir communiquer? Concernant les signes religieux, comme fonctionnaire de l'État, une personne ne doit pas se manifester dans sa position religieuse. Les fonctions de l'État peuvent être exercées par une femme aussi bien que par un homme: il ne devrait pas y avoir d'«accommodements raisonnables» à ce niveau.

Par contre, n'y a-t-il pas une distinction à faire entre les fonctions d'État, l'administration publique, les services publics et l'ensemble de l'espace public? Est-il raisonnable de renvoyer les expressions religieuses au domaine du privé seulement? Les membres des Églises ou religions expriment leurs croyances dans

des lieux de culte, d'une part, et peuvent, doivent même participer aussi à la société, exprimer leurs opinions et leurs valeurs, comme tout citoyen, citoyenne. La citoyenneté existe sur une base fondamentalement laïque, dans le sens où l'État ne prend parti pour aucune religion. Mais elle n'exclut pas la diversité dans l'espace public. Sinon, comment se dire une société démocratique? De même, les féministes peuvent se faire solidaires de femmes croyantes pour les appuyer dans leur démarche de libération d'oppressions de toutes sortes, y compris religieuses.

Une position féministe chrétienne

Comme membre de l'Autre Parole, collective de femmes féministes et chrétiennes, il m'est impératif d'exprimer une position en complémentarité de celles des autres groupes de femmes au Québec. Comment comprendre une option féministe par rapport au catholicisme, au christianisme d'où nous venons? Quel type d'appartenance est possible aujourd'hui? Pouvons-nous nous dire laïques tout en étant croyantes?

Le catholicisme romain, qui est la religion dominante au Québec, possède une structure de pouvoir hiérarchique qui n'accorde pas l'égalité pleine et entière aux femmes, spécialement du fait qu'elles ne peuvent être «ordonnées» et donc, au titre de leur sexe, ne peuvent participer à un pouvoir d'enseignement et de sanctification. La plupart des femmes croyantes et féministes dénoncent vigoureusement ce fait. Certaines travaillent à l'intérieur pour faire avancer la conscientisation et faire advenir des changements. D'autres, plus marginales, essaient de contextualiser les textes fondateurs et de les ré-interpréter pour faire que l'expérience de foi soit libératrice pour les femmes et pour tous. Cet effort de relecture de la foi, à partir des évangiles notamment,

montre que Jésus de Nazareth, de religion juive, était un laïc et non un clerc. En plus, la contestation du pouvoir religieux de son époque était centrale dans son enseignement et sa pratique. Il remettait en question l'importance donnée au Temple et parlait d'une foi intérieure qui allait au-delà des frontières culturelles et religieuses de son époque (Samaritains, Romains...). Il y avait des femmes parmi ses disciples. Il confrontait toutes les exclusions (prostituées, lépreux, handicapés, publicains...). Il cherchait la justice et le bonheur pour tous, annonçant un monde renouvelé.

Pour ce qui est du «voile» pour les femmes, il semble bien que Jésus n'en a jamais fait mention: les évangiles n'en parlent pas. Mais plus tard, avec le début de structuration des communautés ecclésiales, Paul racontera des événements au sujet du «voile» qui indiquent une régression à ce sujet.

Malgré tout, il faut bien reconnaître qu'à l'époque de Jésus, la société juive était théocratique. Et le costume des femmes relevait du patriarcat sans aucun doute.

Encore aujourd'hui, la question des «femmes voilées» en est une de culture avant même de relever de la religion. Plus une communauté s'éloignera de ses racines patriarcales, plus elle se modernisera. C'est un processus qui fait partie de l'intégration à une société. Je suis en faveur de la solidarité avec les femmes immigrantes pour qu'elles puissent s'épanouir en suivant leur propre chemin. Il est, par ailleurs, regrettable que des considérations théo-politiques, venant du monde intégriste, interfèrent dans ce processus. Pour cette raison, la société québécoise doit être avisée et déterminée dans l'affirmation de son caractère laïque et sans concession pour l'égalité entre les femmes et les hommes.